

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION, DE VENTE ET D'ACHAT LIVEARTS

1. Objet

Ce document décrit les **Conditions Générales d'Utilisation** du Service de LiveArts accessible sur la LiveApp ainsi que les droits et devoirs des Utilisateurs et de LiveArts applicables au territoire français.

Le Service est accessible à :

- toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre de la loi en vigueur,
- ou à toute personne morale par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique de contracter au nom et pour le compte de ladite personne morale,

qui accepte dans son intégralité lesdites présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Des restrictions peuvent par ailleurs être indiquées dans la LiveApp.

2. Définitions

Les définitions principales suivantes sont posées :

- **Contenu** : contenu de toute nature (rédactionnels, graphiques, audiovisuels, chorégraphiques, numéros ou autres, y compris la dénomination et/ou le ou les images choisies par l'Utilisateur pour l'identifier sur la LiveApp et les échantillons produits) qu'il diffuse dans le cadre des Services.
- **LiveArts** : désigne la société LiveArts qui fournit le Service aux Utilisateurs, dont le siège social est sis au 11 rue de Budapest, 75009 Paris et qui est joignable comme suit : contact@live-arts.com.
- **LiveApp** : désigne les applications mobiles iOS et Android disponibles sur les stores ou le site web www.live-arts.com de LiveArts et la plateforme associée.
- **LiveArtist** : personne physique ou morale proposant via LiveArts une Prestation aux LiveUsers.
- **LiveUser** : personne physique ou morale organisatrice d'un spectacle d'art vivant qui a recours via la LiveApp à une Prestation proposée par un LiveArtist.
- **Prestation** : désigne une prestation que le LiveArtist effectue pour le LiveUser selon les conditions qu'ils ont convenues entre eux, qu'il s'agisse d'une Prestation d'Œuvre Artistique ou d'une Prestation de Spectacle d'Art Vivant.

- **Prestation d’Œuvre Artistique** : désigne notamment une prestation effectuée par un/des DJs, peintres, designers, graphistes, sculpteurs, photographes, danseurs exécutant leur chorégraphie.
- **Prestation de Spectacle d’Art Vivant** : désigne une prestation effectuée par un/des musiciens, artistes de variété ou des artistes de cirque (acrobatie, manipulation d'objet, équilibre, acrobatie aérienne, art clownesque et art burlesque, illusionniste, travail et présentation avec les animaux).
- **Service** : désigne l’ensemble des services payants ou gratuits proposé par LiveArts à l’Utilisateur sur la LiveApp, y compris le Service de Mise en Relation.
- **Service de Mise en Relation** : désigne le service principal apporté par LiveArts visant à mettre en relation des LiveUsers et des LiveArtists via la LiveApp.
- **Utilisateur** : un LiveUser ou un LiveArtist.

3. Inscription dans la LiveApp

Tout Utilisateur doit renseigner des informations pour créer un compte et s’inscrire sur la LiveApp.

En s’inscrivant, l’Utilisateur déclare accepter expressément les présentes Conditions Générales d’Utilisation, de façon pleine et entière, sans restriction ni réserve.

En s’inscrivant, l’Utilisateur se déclare LiveArtist ou LiveUser.

L’Utilisateur peut accéder à tout moment à son espace personnel après s’être identifié à l’aide de son identifiant de connexion ainsi que de son mot de passe ou tout autre méthode d’authentification offerte par la LiveApp.

L’Utilisateur s’engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l’entière responsabilité.

L’Utilisateur est pareillement responsable du maintien de la confidentialité de ses moyens d’authentification. Il doit immédiatement contacter LiveArts aux coordonnées mentionnées dans ce document s’il remarque que son compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît à LiveArts le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

4. Le Service

4.1. Service en lien avec une Prestation de Spectacle d’Art Vivant

4.1.1. LiveArtist non constitué sous un régime existant d’entreprise

Dans ce cas le Service est un **Service de Production** de la Prestation qui s'adresse à :

- un LiveArtist ayant librement choisi d'exercer son activité, qui n'est pas constitué sous un régime existant d'entreprise et qui est engagé par LiveArts qui le produit pour une Prestation de Spectacle d'Art Vivant à l'attention d'un LiveUser,

et

- un LiveUser en qualité de particulier, professionnel ou institution disposant d'un établissement (y compris dans sa sphère privée) conforme à la législation et la réglementation en vigueur pour recevoir un spectacle d'art vivant (notamment en matière de sécurité) qui fait appel ponctuellement à un LiveArtist pour une Prestation de Spectacle d'Art Vivant pour animer son établissement et à qui LiveArts cède les droits pour cette Prestation de Spectacle d'Art Vivant.

4.1.2. LiveArtist constitué sous un régime existant d'entreprise

Dans ce cas le Service est un **Service de Mise en Relation** qui s'adresse à :

- un LiveArtist producteur de spectacle vivant constitué sous un régime existant d'entreprise ou d'association (entrepreneur ou micro entrepreneur s'auto produisant tout en disposant d'une licence de production d'art vivant ou en s'inscrivant dans les tolérances prévues par la réglementation permettant d'exercer initialement sans licence dans un cadre limité, ou société commerciale de production) qui produit une Prestation de Spectacle d'Art Vivant à l'attention d'un LiveUser,

et

- un LiveUser en qualité de particulier, professionnel ou institution disposant d'un établissement (y compris dans sa sphère privée) conforme à la législation et la réglementation en vigueur pour recevoir un spectacle d'art vivant (notamment en matière de sécurité) qui fait appel ponctuellement à un LiveArtist pour une Prestation de Spectacle d'Art Vivant pour animer son établissement et à qui le LiveArtist cède les droits pour cette Prestation de Spectacle d'Art Vivant.

4.2. Service en lien avec une Prestation d'Œuvre Artistique

Dans ce cas le Service est un **Service de Mise en Relation** qui s'adresse à :

- un LiveArtist constitué sous un régime existant d'entreprise ou d'association (artiste libre ou artisan ou société commerciale) qui réalise une Œuvre Artistique à l'attention d'un LiveUser,

et

- un LiveUser en qualité de particulier, professionnel ou institution qui fait appel ponctuellement à un LiveArtist pour exécuter et céder une Œuvre Artiste unique réalisée sur un lieu ou établissement désigné par le LiveUser.

4.3. Synthèse des contrats passés

Lorsqu'il valide les CGU au moment de son inscription le **LiveArtist Producteur** accepte la Mise en Relation de LiveArts, de céder son Spectacle au LiveUser dont il accepte la commande, que le Contrat de Cession scellé lorsqu'il accepte une commande peut être annulé à l'initiative du LiveUser avant exécution et que la seule compensation est la pénalité payée par le LiveUser.

Lorsqu'il valide les CGU au moment de son inscription le **LiveArtist Indépendant** accepte : la Mise en Relation de LiveArts, de réaliser et céder une Œuvre Artistique pour le LiveUser dont il accepte la commande, si applicable de signer l'Œuvre Artistique si elle est pérenne et si applicable de remettre une pièce valant certificat de cession au LiveUser, que l'Acte de Vente d'Œuvre scellé lorsqu'il accepte une commande peut être annulé à l'initiative du LiveUser avant exécution et que la seule compensation est la pénalité payée par le le LiveUser.

Lorsqu'il valide les CGU au moment de son inscription le **LiveArtist Intermittent** accepte de se faire engager par LiveArts selon les termes et conditions du CDD d'Usage chaque fois qu'il accepte la commande d'un LiveUser, que sa relation contractuelle avec LiveArts est exclusivement limitée à chaque cachet, que le CDD peut être annulé à l'initiative du LiveUser avant exécution si celui-ci annule sa commande et que la seule compensation est la pénalité payée par le le LiveUser.

Lorsqu'il valide les CGU au moment de passer une demande de réservation auprès d'un LiveArtist Producteur le **LiveUser** accepte la Mise en Relation de LiveArts, la Cession de Spectacle qui lui est faite par le LiveArtist et que la commande ne peut être annulée que contre la pénalité prévue indiquée avant la demande de réservation.

Lorsqu'il valide les CGU au moment de passer une demande de réservation auprès d'un LiveArtist Indépendant le **LiveUser** accepte la Mise en Relation de LiveArts, la réalisation de l'Œuvre Artistique qui lui est faite par le LiveArtist, de faire son affaire d'exiger si applicable une pièce valant certificat de cession au moment de la livraison et que la commande ne peut être annulée que contre la pénalité prévue indiquée avant la demande de réservation.

Lorsqu'il valide les CGU au moment de passer une demande de réservation auprès d'un LiveArtist Intermittent le **LiveUser** accepte la Cession de Spectacle qui lui est faite par LiveArts qui produit le LiveArtist et que la commande ne peut être annulée que contre la pénalité prévue indiquée avant la demande de réservation.

	Prestation de Spectacle d'Art Vivant livrée par :		Prestation Artistique livrée par :
	LiveArtist Producteur	LiveArtist Intermittent	LiveArtist Indépendant
Contrat passé entre LiveArts et le LiveArtist	Mise en Relation : <ul style="list-style-type: none"> • Termes acceptés par le LiveArtist par validation des CGUs à l'inscription 	CDD d'Usage : <ul style="list-style-type: none"> • Termes acceptés par le LiveArtist par validation des CGUs • Contrat accepté lors de l'acceptation de la commande 	Mise en Relation : <ul style="list-style-type: none"> • Termes acceptés par le LiveArtist par validation des CGUs à l'inscription
Contrat passé entre LiveArts et le LiveUser	Mise en Relation : <ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux termes des CGUs • Acceptée par le LiveUser par acceptation des CGU à la réservation 	Cession de Spectacle <ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux termes des CGUs • Acceptée par le LiveUser par acceptation des CGU à la réservation 	Mise en Relation : <ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux termes des CGUs • Acceptée par le LiveUser par acceptation des CGU à la réservation
Contrats entre le LiveUser et le LiveArtist	Cession de Spectacle : <ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux termes des CGUs • Acceptée par le LiveArtist par validation des CGUs lors de l'acceptation de la commande • Acceptée par le LiveUser par validation des CGUs à la réservation 	non applicable	Acte de Vente d'Œuvre <ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux termes des CGUs • Accepté par le LiveArtist par validation des CGUs lors de l'acceptation de la commande • Accepté par le LiveUser par validation des CGUs à la réservation

5. Les fonctions principales offertes par la LiveApp

La LiveApp permet au LiveArtist de créer un profil détaillé et d'être référencé en saisissant entre autres, un descriptif, des visuels, en chargeant ou en saisissant des liens vers des vidéos et/ou enregistrements audio.

La LiveApp permet au LiveArtist de définir son planning, ses tarifs et les zones qu'il couvre.

La LiveApp permet au LiveUser de rechercher un LiveArtist :

- disponible à une heure et date données jusque deux heures avant la livraison (délai indicatif, LiveArts se réservant le droit de diminuer ou d'augmenter ce délai à tout moment),
- qui couvre la zone géographique du lieu de livraison de la Prestation,
- et qui répond à des critères relatifs au type de Prestation, au prix, etc.

La LiveApp permet au LiveUser de consulter le profil du LiveArtist au travers de son descriptif de visuels, de vidéos et/ou enregistrements audio.

Le prix proposé est un prix TTC en euros pour la Prestation incluant :

- un forfait de base de la Prestation sous la forme d'un forfait pour une durée maximale,
- un forfait additionnel par heure supplémentaire,
- la commission de LiveArts calculée sur l'assiette du forfait de base et du forfait additionnel,
- un supplément tarifaire relatif au lieu de l'évènement si le LiveArtist souhaite en facturer, ce supplément étant défini par le LiveArtist selon un barème qu'il saisit pour les zones géographiques qu'il accepte de couvrir,
- des frais de transport pour les zones géographiques non couvertes par le LiveArtist s'il souhaite en facturer, ces frais étant définis par le LiveArtist pour chaque demande de réservation relatif à un évènement qui a lieu dans une zone non tarifée qu'il souhaite accepter,
- la TVA applicable.

Dans le cas où le LiveArtist est salarié de LiveArts, les frais de transport lui sont remboursés sur présentation des justificatifs et notes de frais, le remboursement ne pouvant en aucun cas excéder le montant de frais facturé au LiveUser.

Dans le cas où le LiveArtist est indépendant, les frais de transport convenus lui sont versés intégralement.

La LiveApp permet au LiveUser de faire une demande de réservation auprès du LiveArtist.

Le paiement s'effectue par débit à partir d'une carte bancaire du LiveUser autorisée par le LiveUser dans la LiveApp. Les opérations de paiement sont confiées à un prestataire de paiement désigné par LiveArts. Le LiveUser garantit à LiveArts qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi. Il s'engage à prendre les mesures nécessaires afin que le paiement automatique du prix de la Prestation puisse être effectué.

LiveArts se réserve le droit de procéder à une demande d'autorisation de paiement sur la carte du LiveUser avant de soumettre la demande de réservation au LiveArtist.

Le paiement pourra s'effectuer par virement pour les établissements privés ou publics partenaires tels que les établissements pour seniors, les mairies, etc.. LiveArts se réserve le droit d'autoriser les partenaires de son choix à l'utilisation de ce mode de paiement.

La LiveApp permet au LiveArtist d'accepter ou de refuser la demande de réservation, cette dernière étant automatiquement refusée après un délai d'attente maximal sans réponse du LiveArtist.

Aussi longtemps que la demande de réservation n'est pas confirmée, le LiveUser peut l'annuler gratuitement.

Lorsque la demande de réservation est acceptée la demande de réservation devient une commande.

Le LiveUser ne peut annuler une commande gratuitement : il doit s'acquitter d'une pénalité égale au montant indiqué par la LiveApp avant la demande de réservation. Il existe deux types d'annulation :

- annulation dite standard (effectuée plus de 72 heures avant le début de la Prestation)
- annulation dite tardive (effectuée moins de 72 heures avant le début de la prestation).

Une pénalité fixée à 20% du montant total s'applique pour une annulation standard et à 90% du montant total pour une annulation tardive.

Le LiveArtist qui annule plusieurs fois une Prestation après l'avoir acceptée sans motif légitime, s'expose au risque d'être exclu de la plateforme ou de voir son profil suspendu par LiveArts. LiveArts se réserve le droit de décider au cas le cas de l'exclusion ou de la suspension du profil du LiveArtist.

La LiveApp lance la procédure effective de paiement lorsque la Prestation est livrée c'est-à-dire lorsque le LiveUser confirme que la Prestation a démarré, a eu lieu ou lorsque la LiveApp estime que la Prestation a démarré en raison de l'heure et/ou de la localisation du LiveArtist.

Le montant de la commission prélevée sur le forfait peut faire l'objet d'une révision par LiveArts à tout moment, à sa libre discrétion.

LiveArts se réserve le droit de proposer des offres promotionnelles ou réductions à sa libre discrétion selon les modalités qu'elle souhaite et de mettre en place des programmes d'affiliation ou de parrainage de son choix à des fins de favoriser le recrutement de nouveaux LiveArtists et LiveUsers.

LiveArts produira une facture à l'attention du LiveUser pour les Prestations livrées qui sera mise à disposition du LiveUser au travers de la LiveApp ou par email :

- facture pour le compte du LiveArtist Producteur ou Indépendant sous un régime existant d'entreprise qui donne mandat à LiveArts pour émettre des factures en son nom lorsque LiveArts assure un Service de Mise en Relation,
- ou facture émise par LiveArts employeur du LiveArtist salarié lorsque LiveArts assure un Service de Production.

5. Données

LiveArts met en œuvre des moyens à l'état de l'art visant à protéger les informations saisies par l'Utilisateur. Ce dernier peut à tout moment consulter et modifier les données le concernant dans son espace personnel.

Le prestataire de paiement désigné dans la LiveApp est la seule partie qui conserve les données en lien avec les moyens de paiement du LiveUser : LiveArts ne conserve aucune information relative aux moyens de paiement d'un LiveUser.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que les données recueillies sur la LiveApp sont les seules à faire foi en ce qui concerne les transactions réalisées et le ou les contrat(s) passé(s) entre le LiveArtist, le LiveUser et LiveArts.

L'Utilisateur s'engage à fournir à LiveArts toutes les informations nécessaires à la bonne exécution du Service et en assure l'exactitude.

L'Utilisateur doit prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations de son espace personnel dont aucune copie ne lui sera fournie.

6. Obligations des Utilisateurs

L'Utilisateur s'engage à respecter les obligations qui suivent, en sus des autres obligations prévues dans ces Conditions Générales d'Utilisation :

6.1. L'Utilisateur s'engage à coopérer avec LiveArts en vue de la bonne exécution du Service.

6.2. L'Utilisateur s'engage à ne pas de concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations à un tiers dans le cadre du Service.

6.3. L'Utilisateur s'engage à respecter les lois et règlements applicables et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public dans le cadre de son usage du Service.

6.4 L'Utilisateur est seul responsable de toutes les formalités y compris administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent en relation avec le Service et s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de LiveArts qui ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

6.5. L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques du Service sur la LiveApp et être seul responsable d'en faire une utilisation adéquate.

6.6. L'Utilisateur comprend que le Service exige qu'il dispose et maintienne une connexion à Internet de qualité sur son ordinateur ou son smartphone dont il est seul responsable.

6.7. L'Utilisateur est seul responsable des relations qu'il pourra nouer avec les autres Utilisateurs et des informations qu'il leur communique dans le cadre du Service. Il lui appartient d'exercer la prudence et le discernement appropriés et de respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie.

6.8. L'Utilisateur est seul responsable des Contenus qu'il expose dans le cadre du Service et il garantit à LiveArts disposer des droits et autorisations nécessaires en relation avec la diffusion de ces Contenus. Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de LiveArts. L'Utilisateur s'interdit ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive des Contenus :

- pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes, sexistes, homophobes,
- contrefaisants d'autres Contenus,
- attentatoires à l'image d'un tiers,
- mensongers, trompeurs,
- promouvant des activités illicites ou frauduleuses,
- nuisibles aux systèmes informatiques de LiveArts ou de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- et plus généralement susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

6.9. L'Utilisateur reconnaît que le Service lui offre des moyens supplémentaires à d'autres moyens dont il dispose déjà par ailleurs pour atteindre le même objectif d'une autre façon et que la LiveApp ne saurait se substituer à ces autres moyens.

6.10. L'Utilisateur reconnaît que LiveArts ne saurait en aucun cas être tenue responsable de quelque perte d'exploitation, de revenus, de profit ou de perte d'opportunité que ce soit que l'Utilisateur pourrait subir en lien avec la LiveApp et le Service.

6.11. Le LiveUser certifie être en règle avec ses obligations légales et réglementaires et notamment :

- si le LiveUser exerce cette activité à titre principale ou si la fréquence des spectacles qu'il organise le nécessitent conformément à l'article D.7122-1 et

suivants du Code du travail, le LiveUser s'assure de détenir une licence d'entrepreneur de spectacles vivants de niveau 1 défini par la loi en vigueur si les conditions du spectacle l'exigent,

- le LiveUser s'engage à payer toute redevance qui serait due à la SACEM sur la diffusion de musique qui pourrait être due en cas de diffusion publique en dehors de la sphère privée,
- le LiveUser confirme disposer d'un établissement apportant les garanties de sécurité nécessaires.

Le LiveUser reconnaît que la responsabilité de LiveArts ne pourra en aucun cas être recherchée en la matière, le LiveUser s'interdisant expressément d'engager quelque action que ce soit contre LiveArts en ce sens.

7. Types de contrat

7.1 Pour un LiveArtist non constitué sous forme d'entreprise proposant une Prestation de Spectacle d'Art Vivant, LiveArts offre un Service de Production : LiveArts vend le spectacle monté et en assure la responsabilité et le LiveUser assure la responsabilité du lieu d'exécution.

LiveArts est dans ce cas considéré comme l'employeur du LiveArtist et s'acquitte des formalités et obligations qui lui incombent, notamment le paiement des rémunérations du LiveArtist et des charges sociales et patronales afférentes. La relation contractuelle pour la Prestation est établie entre les seules parties que sont le LiveUser et LiveArts.

Le LiveArtist définit le montant de sa rémunération brute dans le respect des minima définis dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant et LiveArts calcule à partir de cette base le montant de la Prestation.

LiveArts indiquera dans le CDD d'Usage que le salarié donne son accord à l'application de l'abattement. Si le salarié ne souhaite pas faire appliquer l'abattement il n'acceptera pas le CDD d'Usage. Les taux sont les suivants :

- 20% pour les musiciens, choristes, chefs d'orchestre, régisseurs de théâtre
- 20% pour le personnel de création de l'industrie cinématographique
- 25% pour les artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques
- 20% pour les musiciens et de 25% pour les artistes dramatiques intermittents.

Professions concernées	Taux à appliquer
Artistes chorégraphiques (danseur, chorégraphe) Artistes dramatiques (comédien) Artistes lyriques Chanteurs de variétés	25% (dans la limite de 7.600 € par an)
Musiciens Chefs d'orchestre Choriste	20% (dans la limite de 7.600 € par an)

Dans le secteur du spectacle, les artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques, les artistes musiciens, choristes, chefs d'orchestres, les régisseurs de théâtres sont concernés. Cette liste étant limitative, les magiciens et les artistes de cirque ne peuvent bénéficier de la déduction.

LiveArts garantit au LiveUser la jouissance paisible des droits de représentation et contracte les polices d'assurance nécessaires à couvrir les objets appartenant à son employé.

7.2 Pour un LiveArtist constitué sous forme d'entreprise proposant une Prestation de Spectacle d'Art Vivant ou une Prestation d'Œuvre Artistique, LiveArts offre un Service de Mise en Relation avec un LiveUser aux fins d'organiser un évènement ensemble sans que LiveArts ne joue aucun rôle de production, de représentation ou d'organisation au profit du LiveUser ou du LiveArtist.

Il n'existe aucun lien de subordination entre LiveArts et le LiveArtist : le LiveArtist et le LiveUser agissent en tant qu'entités indépendantes et assument seuls la responsabilité et les risques propres à leur activité.

Lorsque le LiveArtist et le LiveUser conviennent de la Prestation en vue d'organiser un évènement ensemble, le contrat est donc directement établi entre le LiveUser et le LiveArtist, en conséquence de quoi LiveArts ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable :

- de quelque préjudice que ce soit subi par un LiveArtist ou un LiveUser,
- de quelque dommage que ce soit, causé directement ou indirectement par tout manquement quel qu'il soit d'un LiveUser ou d'un LiveArtist à toute disposition légale ou réglementaire applicable ou au non-respect par un LiveUser ou un LiveArtist des présentes Conditions Générales d'Utilisation,
- de la qualité de la Prestation ou du comportement du LiveArtist pendant la sa Prestation, le LiveArtist en étant seul responsable vis-à-vis du LiveUser.

Le LiveArtist et le LiveUser ayant recours au Service afin d'organiser des évènements ensemble s'engagent :

- à respecter la législation et la réglementation en vigueur et qu'ils ne contreviendront à aucun droit de tiers,
- à faire leur affaire indépendamment de LiveArts de toute demande ou action ou recours d'un tiers en lien avec une violation de l'une de leurs obligations au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou à une violation de la législation ou de la réglementation en vigueur,

- à indemniser LiveArts des conséquences dommageables liées directement ou indirectement à une telle violation, cette garantie portant notamment sur toutes indemnités versées dans le cadre d'une transaction et/ou d'une action judiciaire et/ou sanction pénale auxquelles serait condamnée LiveArts et s'étendant aux frais de justice éventuels tels que les frais irrépétibles, les frais d'avocats et les dépens.

8. Interdits en lien avec le Service

8.1. L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser le Service :

-

- aux fins d'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers,
- d'une manière qui porterait atteinte à l'ordre public ou qui engendrerait la violation des lois et règlements en vigueur,
- de façon à faire intrusion dans le système informatique d'un tiers ou de LiveArts ou à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers ou de LiveArts, en violer l'intégrité ou la sécurité,
- pour capter des données en vue de sollicitation commerciale, ou d'améliorer le référencement d'un service tiers ou en vue d'en détourner la destination première.

8.2. Il est strictement interdit aux Utilisateurs de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies ou tout autre élément du Service et de la LiveApp.

8.3. Sont strictement interdits :

- les comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité du Service,
- Les intrusions ou tentatives d'intrusions dans le système d'information de LiveArts,
- les détournements des ressources du système d'information de LiveArts,
- les actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de LiveArts,
- les atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification de LiveArts,
- les actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de LiveArts ou des Utilisateurs,

- les manquements aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

8.4. Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès au Service, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées.

9. Sanctions des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Utilisateur en lien avec le Service, LiveArts se réserve le droit de suspendre ou résilier l'accès au Service, de supprimer tout contenu mis en ligne sur la LiveApp, de mettre en ligne tout message d'information que LiveArts jugera utile, d'avertir toute autorité concernée et d'engager toute action judiciaire que LiveArts jugera utile.

10. Responsabilités et garanties de LiveArts

10.1. LiveArts s'engage à fournir le Service avec diligence et selon les règles de l'art, étant entendu que seule une obligation de moyens s'impose à LiveArts, en aucun cas une obligation de résultat, ce que les Utilisateurs reconnaissent et acceptent.

10.2. LiveArts n'a a priori aucune connaissance des Contenus mis en ligne par les Utilisateurs dans le cadre du Service et n'exerce en aucun cas un contrôle sur ces Contenus ou de service de modération, correction ou adaptation.

10.3. LiveArts ne peut être tenue pour responsable des Contenus et toute réclamation sera dirigée en premier lieu vers l'auteur des Contenus en question.

10.4 Les Contenus préjudiciables à un tiers peuvent faire l'objet d'une notification à LiveArts par courriel à l'adresse indiquée à l'article 2 selon les modalités prévues par l'article 6 I 5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, LiveArts se réservant sur cette base et après vérification le droit de prendre les mesures adéquates.

10.5. LiveArts décline toute responsabilité en cas de perte éventuelle des informations accessibles dans l'espace personnel de l'Utilisateur, celui-ci devant en sauvegarder une copie et ne pouvant prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

10.6. LiveArts pourra interrompre temporairement le Service et la LiveApp à des fins de maintenance et ne saurait être tenue responsable des impossibilités ou difficultés d'accès à la LiveApp qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

10.7. LiveArts ne garantit pas aux Utilisateurs que le Service est totalement exempt d'erreurs, de vices ou défauts.

10.8. En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par LiveArts au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par l'Utilisateur et dans la limite maximale du montant de la Prestation concernée.

11. Propriété intellectuelle

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par LiveArts au sein de la LiveApp sont sa propriété exclusive et sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de LiveArts sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Les Utilisateurs sont propriétaires de leur contenu et acceptent par les présentes Conditions Générales d'Utilisation qu'il soit partagé par le Service.

12. Publicité

LiveArts se réserve la faculté d'insérer sur toute page du Site et dans toute communication aux Utilisateurs tous messages publicitaires ou promotionnels sous une forme et dans des conditions dont LiveArts sera seule juge.

13. Services de tiers

LiveArts ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité de sites Internet ou d'applications mobiles exploités par des tiers y compris des partenaires de LiveArts, de leurs contenus, publicités, produits, services auxquels l'Utilisateur accéderait par l'intermédiaire de la LiveApp ou encore des transactions intervenues entre l'Utilisateur et un quelconque annonceur, professionnel ou marchand, y compris des partenaires de LiveArt.

14. Durée du Service

Le Service est souscrit pour une durée indéterminée.

L'Utilisateur peut se désinscrire du Service à tout moment, en adressant une demande à cet effet à LiveArts aux coordonnées données dans l'article 2. LiveArts procédera à la désinscription dès réception et à la suppression automatique du compte de l'Utilisateur.

15. Modifications

LiveArts est en droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation à tout moment.

L'Utilisateur sera informé de ces modifications par tout moyen possible. S'il n'accepte pas les Conditions Générales d'Utilisation modifiées, l'Utilisateur devra se désinscrire des Services en suivant les modalités énoncées à l'article 13.

Tout Utilisateur utilisant les Services après l'entrée en vigueur des Conditions Générales d'Utilisation modifiées est considéré les avoir acceptés.

16. Langue

La langue d'interprétation est la langue française.

17. Loi applicable

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger.

18. Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

19. Contrat CDDU et Contrat de cession des droits de représentation

CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'USAGE	
Entre les soussignés :	
[LiveArts.Dénomination], société au capital de [LiveArts.Capital] euros établie au [LiveArts.Adresse], enregistrée au RCS de [LiveArts.Chambre de Commerce] sous le numéro [LiveArts.SIREN], agissant par l'intermédiaire de son représentant légal [LiveArts.Représentant], Président, dont les cotisations de sécurité sociale sont versées sous le numéro [LiveArts.Urssaf.Numéro] à l'URSSAF située [LiveArts.Urssaf.Adresse], ci-après « LIVEARTS », d'une part,	
et	
[LiveArtist.PP.Nom] de nationalité [LiveArtist.PP.Nationalité], <si le salarié est étranger> Titre valant autorisation de travail : [LiveArtist.PP.Titre de Travail.Type], numéro [LiveArtist.PP.Titre de Travail.Numéro], <sinon> Numéro national d'identification : [LiveArtist.PP.Identité.Type], numéro [LiveArtist.PP.Identité.Numéro],	

Né(e) le [LiveArtist.PP.Naissance.Date] à [LiveArtist.PP.Naissance.Lieu],
[LiveArtist.PP.Naissance.Pays]
Demeurant [LiveArtist.PP.Adresse],
ci-après le « LIVEARTIST »,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - Objet du contrat

S'agissant d'un emploi de [LiveArtist.Type d'Art], pour lequel il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée en raison de son caractère par essence temporaire, le présent contrat est conclu dans le cadre de l'article L. 1242-2 alinéa 3° du code du travail.

ARTICLE 2 - Convention collective

Le présent contrat est soumis aux dispositions de la convention collective [LiveArts.IDCC].

ARTICLE 3 – Engagement

Le LIVEARTIST a accepté la commande [Commande.Identifiant] de [LiveUser.PP.Nom] (ou [LiveUser.PM.Dénomination] si le LiveUser est une personne morale) qui lui a été présentée par la plateforme électronique de LIVEARTS et a donné son accord en validant ladite commande pour être engagé par LIVEARTS en qualité de [LiveArtist.Type d'Art] pour une représentation commandée à réaliser le [Commande.DébutPlannifié] pour une durée de [Commande.DébutPlannifié.NombreHeures].

LIVEARTS fait son affaire de la déclaration préalable à l'embauche.

ARTICLE 4 - Visite médicale

Le LIVEARTIST déclare avoir satisfait aux obligations relatives à la médecine du travail et s'engage à communiquer à LIVEARTS par email à l'adresse [LiveArtist.email] l'attestation annuelle qui lui a été délivrée par le service de Médecine du travail auprès duquel il a passé sa visite.

ARTICLE 5 - Rémunération

En contrepartie des fonctions précitées, le LIVEARTIST percevra un salaire brut de [Commande.Durée] x [Commande.Tarif Horaire] euros pour [Commande.Durée] et des indemnités de déplacement de [Commande.Forfait de Déplacement] euros.

ARTICLE 6 - Abattement forfaitaire pour frais professionnel

Le LIVEARTIST donne son accord express pour que LIVEARTS n'opte pas pour l'application de la déduction forfaitaire spécifique.

ARTICLE 7 - Congés payés

LIVEARTS cotisera auprès de la caisse des Congés Spectacles dont la gestion est assurée par [Gestionnaire Congés Spectacle.Nom], [Gestionnaire Congés Spectacle.Adresse], qui versera l'indemnité de congés payés à le LIVEARTIST.

ARTICLE 8 - Avantages Sociaux

Le LIVEARTIST sera inscrit au régime de retraite complémentaire auprès [Gestionnaire Congés Spectacle.Nom], [Gestionnaire Congés Spectacle.Adresse], et au régime de prévoyance auprès de la caisse auprès de [Gestionnaire Congés Spectacle.Nom], [Gestionnaire Congés Spectacle.Adresse].

Fait en deux exemplaires à [LiveArts.Adresse.Ville], le [Commande.Date.Jour]

Emis électroniquement par LIVEARTS

Validé par [LiveArtist.PP.Nom] à l'acceptation de la commande

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Raison sociale de l'entreprise : SAS LIVEARTS
Numéro SIRET : 87883509900010
Code APE : 9002Z
Licence entrepreneur de spectacles n° : PLATESV-D-2019-000438
Adresse : 11 RUE DE BUDAPEST, 75009 PARIS
Téléphone : 0663245712
Représentée par : Amanda BLYAU
Ci-après dénommé « LE PRODUCTEUR » d'une part,

ET

Raison sociale de l'entreprise ou nom prénom du particulier : [RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE] ou [NOM PRENOM DU PARTICULIER]
Numéro SIRET : [NUMÉRO SIRET]
Code APE : [CODE APE]
Adresse : [ADRESSE]
Téléphone : [TÉLÉPHONE]
Représentée par : [NOM DU REPRESENTATION]
Ci-après dénommé « L'ORGANISATEUR », d'autre part,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

A - LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France du spectacle qui fait l'objet des présentes, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation.

B - L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition de la salle « [NOM ET ADRESSE PRECISE DU LIEU] » dont LE PRODUCTEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

CELA EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet

LE PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après [NOMBRE DE REPRÉSENTATION] du spectacle ci-dessous défini, dans le lieu précité :

Titre de l'oeuvre : [TITRE DE L'ŒUVRE]

Auteur : [NOM ET PRENOM AUTEUR]

Adaptateur : [NOM ET PRENOM ADAPTATEUR]

Metteur en scène : [NOM ET PRENOM METTEUR EN SCÈNE]

Éventuellement noms des acteurs principaux : [NOM ET PRENOM ACTEURS PRINCIPAUX]

Le [DATE DE LA REPRÉSENTATION] à [HEURE DE LA REPRÉSENTATION]

ARTICLE 2 - Obligations du producteur

LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Il garantit à l'ORGANISATEUR une jouissance paisible des droits de représentation.

Le spectacle comprendra les éléments nécessaires à sa représentation. LE PRODUCTEUR en assurera le transport aller et retour.

ARTICLE 3 - Obligations de l'organisateur

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux montage et démontage, et au service des représentations. Il assurera en outre le service général du lieu : location, accueil et service de sécurité. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de ce personnel.

En matière de publicité et d'information, l'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par LE PRODUCTEUR et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

ARTICLE 4 – Prix

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de facture, la somme HT de [MONTANT HT] € + TVA de [MONTANT TVA] € = [MONTANT TOTAL] € ([MONTANT TOTAL EN TOUTE LETTRE]) TTC.

ARTICLE 5 - Montage – démontage

Le lieu théâtral sera mis à la disposition du PRODUCTEUR à partir du [DATE DE LA REPRÉSENTATION] à [HEURE DE LA REPRÉSENTATION] pour permettre d'effectuer le montage,

les réglages et d'éventuels raccords.

Le démontage et le rechargement seront effectués le [DATE DE LA REPRÉSENTATION] à l'issue du spectacle.

ARTICLE 6 – Assurances

LE PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

Article VII - Enregistrement – diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, des représentations objet du présent contrat, nécessitera un accord préalable particulier.

ARTICLE 7 – Paiement

Le règlement des sommes dues au PRODUCTEUR (Cf. Article IV) sera effectué

I. Pour les établissements publics ou privés désignés comme PARTENAIRES par le PRODUCTEUR :

Au plus tard le [DATE DE LA REPRÉSENTATION + 30 JOURS] par virement au compte :

IBAN [IBAN PRODUCTEUR]

BIC [BIC PRODUCTEUR]

Agence : [BANQUE PRODUCTEUR]

Adresse : [ADRESSE BANQUE PRODUCTEUR]

II. Pour les particuliers et autres établissement non désignés comme PARTENAIRES par le PRODUCTEUR :

Au plus tard le [DATE DE LA REPRÉSENTATION] par carte bancaire.

ARTICLE 8 - Annulation du contrat

LE PRODUCTEUR peut moyennant un préavis de 5 jours résilier le présent contrat.

L'ORGANISATEUR peut annuler la prestation et ainsi résilier le présent contrat moyennant les indemnités énoncées dans l'article 5 des CGU du PRODUCTEUR.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe A de son exposé.

Le présent marché se trouverait suspendu ou annulé de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure (maladie d'un artiste dûment constatée, pandémie, catastrophes naturelles, insurrections, guerre, incendie, grève des services publics, grève du personnel).

ARTICLE 9 - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Paris.

ARTICLE 10 - Dispositions particulières

Si une fiche technique est jointe, elle fait alors partie intégrante du présent contrat.
Le Contrat entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Fait en deux exemplaires à [LIVEARTS ADRESSE VILLE], le [REPRÉSENTATION.DATE.JOUR]

Emis électroniquement par LIVEARTS

Validé par [LIVEUSER.NOM] à l'acceptation de la commande